



XXXI^{ème} VOYAGE D'ÉTUDE DU
CLUB DES CLUBS IMMOBILIERS

Bordeaux
Jeudi 22 mai 2025



Chers Alumni,

Le Club des Clubs Immobiliers, association professionnelle unique créée en 1993 qui regroupe 27 associations et clubs immobiliers des anciens des grandes écoles et universités françaises dont les membres interviennent dans le secteur immobilier : sociétés d'investissements, de promotion immobilière, banquiers... organisera en 2025 son 31^{ème} voyage d'étude annuel qui comme chaque année bénéficiera d'une forte notoriété auprès des professionnels de l'immobilier.

Alternant en France et à l'étranger son voyage annuel d'étude, nous nous rendrons à **Bordeaux le 22 mai 2025**.

Deuxième métropole de droit commun par sa population après celle de Lille, **Bordeaux est restée en 2024 la métropole plus attractive de France du point de vue des chefs d'entreprise** comme des salariés et est désormais la **6^e ville touristique la plus responsable au monde** et la première en France selon le GDS-Index.

Après la Belle Endormie, place à **Bordeaux, la Belle Animée**, qui a pris sa revanche et multiplié les projets de modernisation, de réaménagement et de restructuration de la ville.

Succèdent maintenant au tramway, à la redynamisation des quais et à la reconquête de la Garonne; le pont Simone Veil, le quartier Deschamps-Belvédère, Canopia, la nouvelle artère végétalisée, le Quartier Paludate et La Jallère, un quartier bas carbone qui vont métamorphoser la ville d'ici 2030

Ce voyage d'étude annuel sera coorganisé par KEDGE Alumni et les membres du bureau du Club des Clubs Immobiliers.

Nous serions très heureux de vous compter parmi nos participants de ce voyage d'étude qui regroupera environ 250 personnes.

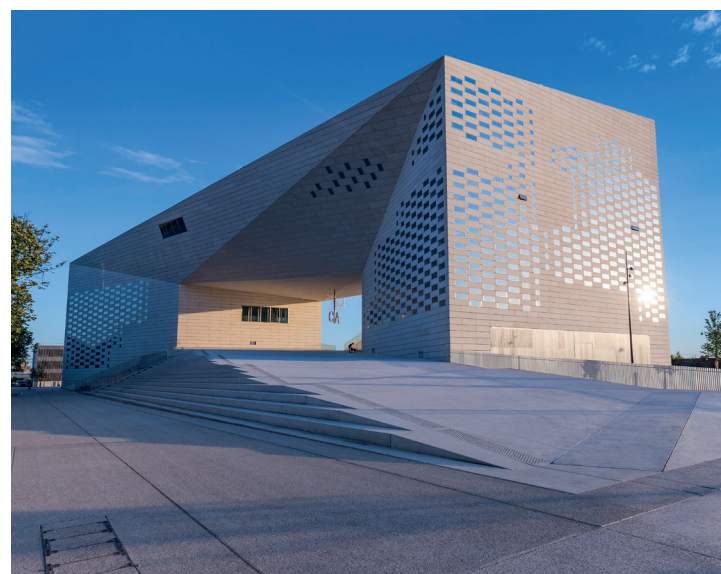
Nous sommes persuadés que grâce à votre concours, ce voyage d'étude sera une réussite et qu'il restera dans la mémoire de tous.



**Le club des
CLUBS
IMMOBILIERS**

Edouard VITRY
Addleshaw Goddard (Europe) LLP
Avocat Associé - FRICS

**PRÉSIDENT
du Club des Clubs
Immobiliers**





INSCRIPTION INDIVIDUELLE

INSCRIPTION DIRECTE ET PAIEMENT EN LIGNE SUR : WWW.LECLUBDESCLUBSIMMOBILIERS.ORG

rubrique Evènement / Voyage annuel. Toute correspondance relative au voyage devra être envoyée à :
voyagebordeaux2025@leclubdesclubsimmobiliers.org



Inscription et règlement avant le 31 avril 2025

JOURNÉE

Diplômé de l'un des clubs affiliés au CDCI (Early Bird avant le 21 janvier 2025)	150 €
Diplômé de l'un des clubs affiliés au CDCI (inscription après le 21 janvier 2025)	200 €
Participant extérieur	250 €
Tarif jeune sur justification (- de 35 ans).....	130 €

TRANSPORT (Tarif négocié pour une réservation avant le 21 janvier 2025) :

Veuillez sélectionner votre (vos) choix pour un voyage le jeudi 22 mai 2025 :

- Aller Paris Montparnasse > Bordeaux Saint Jean uniquement (départ à 06h11)..... 50 €
- Retour Bordeaux Saint Jean > Paris Montparnasse uniquement (départ à 20h49)..... 50 €

LE CLUB DES CLUBS IMMOBILIERS :

AJEDIM ASSAS • ESPI Alumni • ARTS & METIERS Alumni • CENTRALE SUPELEC Immo • Club immobilier de PARIS DAUPHINE • EDC Immo • EDHEC Immo • EM Lyon Alumni Club Immo • ENA Immobilier • Club ENTPE Immobilier • NEOMA Immo • ESCP Immo • ESSEC Immobilier, Villes et Territoires • ESTP Immobilier • HEC Immobilier • IAE Immobilier • ICG Immo • ICH Cnam Alumni • INSEAD Pierre • ISG Immo • KEDGE Alumni • Mines+ (Albi Alès Douai) • PSB Immo • Sciences-Po Immobilier • SORBONNE Immo • Tribu immobilier de TBS Alumni • X PONTS Pierre.
Membres partenaires : CIMP (Club Immobilier Marseille Provence) • CINA (Club Immobilier Nantes Atlantique)

Association loi de 1901; Siège social : 23, avenue de la Dame Blanche 94120 FONTENAY/BOIS www.leclubdesclubsimmobiliers.org

Lors de mon inscription au voyage, je règle la réservation par paiement en ligne. Le nombre de places étant limité, seules les inscriptions accompagnées du règlement et après vérification et validation correspondante des clubs, des informations d'appartenance aux clubs seront prises en compte. Mon inscription ne sera prise en compte qu'à réception de mon règlement et ne sera validée qu'en fonction des quotas disponibles. Les membres signataires des statuts sont prioritaires. Un justificatif de paiement me sera transmis. Le Club des Clubs Immobiliers se réserve le droit de rembourser toute

personne, dont l'inscription au voyage ne serait pas conforme aux statuts et/ou règlement du Club des Clubs Immobiliers. Les inscriptions validées et confirmées par mail ne seront pas remboursées. Si je suis empêché(e), je pourrai faire bénéficier de ma place un autre membre de mon club, une personne d'un autre club inscrit sur la liste d'attente tenue par l'Association «Le Club des Clubs Immobiliers», s'il y a encore des personnes inscrites sur cette liste, ou à défaut, toute autre personne de mon choix. «J'ai bien noté que ce voyage est organisé à titre bénévole et amical par les associations

d'anciens élèves, que chaque participant participe au voyage à ses risques et périls, et que je ne pourrai donc pas tenir pour responsable l'Association «Le Club des Clubs Immobiliers» de tout incident ou accident qui pourrait m'arriver durant ce voyage». En application de l'article 37 de la loi du 6 janvier 1978, les informations ci-dessus sont indispensables au traitement des réservations et sont communiquées aux destinataires la traitant. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès du Club des Clubs Immobiliers. Vos coordonnées ne seront pas cédées.